

2014/6298 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 24 000 EUROS A L'ASSOCIATION LE VILLAGE DES CREATEURS DU PASSAGE THIAFFAIT - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association "Le Village des Créateurs du Passage Thiaffait" a été créée en novembre 2000 avec le soutien des Collectivités (Grand Lyon, Région Rhône-Alpes et Ville de Lyon), des organisations professionnelles de l'habillement et de divers acteurs de la mode pour favoriser le développement économique et la promotion de jeunes entreprises de mode, décoration et design (ces deux derniers secteurs ont été intégrés depuis 3 ans).

Au 30 juin 2013, l'Association comptait 58 adhérents, 10 résidents (avec de nouvelles adhésions en cours) et employait 5 salariés.

Le Village des Créateurs fournit des services généraux partagés, un accompagnement individuel, et organise des événements pour promouvoir l'activité de ses adhérents. En outre, il assure au quotidien la gestion du centre de ressources ouvert en 2001 "Le Passage Thiaffait" : 16 lots représentant une surface de 798 m² et un local de 60 m² jusqu'à présent utilisé comme show room qui devient dès 2014 une boutique de vente multimarques. Les résidents de cet espace bénéficient de prestations renforcées (location d'ateliers à des conditions privilégiées, suivi individuel de l'activité économique et "mode/métier/sous-traitance") par rapport à l'offre générale proposée aux adhérents.

Le Village des Créateurs est la seule structure d'accompagnement dans le domaine de la mode en France organisée en «pépinière», non intégrée à un syndicat professionnel, mais en association et réunissant dans son Conseil d'administration toutes les composantes des filières textile et habillement, les chambres consulaires, les organismes de formation tels que l'Université de la mode ESMOD, les représentants de la profession, les créateurs confirmés industriels ainsi qu'un designer. Cet équilibre lui confère indépendance et efficacité dans la mobilisation des réseaux.

190 créateurs/entreprises ont été soutenus depuis 2001.

Le Village des Créateurs a su créer des liens avec des acteurs nationaux tels que la Fédération Française du Prêt à porter, le Centre Technique du Cuir, les structures d'accompagnement de Paris, Marseille, Lille, Roubaix, Barcelone, Madrid, Montréal, Liège et Bruxelles, et des créateurs internationaux tels que Chantal Thomass, Agatha Ruiz de La Prada. L'Association a par ailleurs participé à un salon professionnel au Cambodge.

Une des forces du Village des Créateurs est la diversité de ses résidents et adhérents, tous s'expriment dans les domaines de la mode, de la décoration et du design mais dans des gammes et des secteurs différents : prêt-à-porter homme, femme et enfant (du street wear au luxe), accessoires de mode (chapeaux, bijouterie...), bureau de style, création textile, décoration, design, etc.

Au 30 juin 2013, le Village des Créateurs accompagnait 68 entreprises, dont 10 entreprises en résidence au passage Thiaffait. En 2013, 3 entreprises sont sorties du dispositif et sont entrées dans le club des partenaires du Village des Créateurs.

Le bilan détaillé des actions à la fin du 1^{er} semestre 2013 est le suivant :

- **Accompagnement de l'ante-crédation**

- 9 porteurs de projets ont été reçus, conseillés et orientés dans le cadre du label L_VE (Lyon_Ville de l'entreprenariat) ;
- organisation de la 7^e édition du concours "Talents de Mode", dont l'objectif est de découvrir et lancer les talents de la mode de demain (47 dossiers reçus).

- **Accompagnement entrepreneurial**

- pour les entreprises résidentes : rendez-vous mensuels individuels pour tous les résidents, rendez-vous mensuels et individuels sur demande, organisation de réunions de tendances ;
- pour les entreprises adhérentes : coaching sur demande et moyennant une participation financière ;
- pour les entreprises résidentes et adhérentes : conseils au quotidien, mise à disposition d'un centre de ressources, newsletters, formations, mise en place d'un intranet, partenariat juridique avec le cabinet CMS Francis Lefebvre.

- **Accompagnement économique par des actions de commercialisation**

- Rencontres avec le coach commercial du Village des Créateurs.
- Opérations commerciales :
 - au Passage Thiaffait : 13 événements ont été accueillis dans le show-room ;
 - en France : gestion de l'espace créateurs au Marché de la Mode Vintage (30 marques dont 9 du Village des Créateurs), exposition Galerie Joyce à Paris pour 10 marques, développement des partenariats avec les grands magasins : opération Créateurs de Tendances à la Part-Dieu (10 marques), occupation de corners aux Galeries Lafayette Part-Dieu et Bron ;
 - accompagnement commercial d'aide à l'export.

- Participation d'entreprises à des salons professionnels : exposition temporaire Caketoys (7 marques) dans le cadre du SIRHA, exposition d'une douzaine de marques à la Biennale du design de Saint-Etienne.

- **Accompagnement économique par la communication**

Aides presse aux entreprises, veille presse Village des Créateurs et marques avec 1 238 articles parus (articles Village des Créateurs, marques et événements), une dizaine de communiqués de presse envoyés et 4 conférences de presse réalisées, une veille presse Village des Créateurs et marques, newsletter presse mensuelle envoyée à plus de 600 journalistes et une centaine de bloggeuses, newsletter grand public à 5 850 destinataires, relais presse à Paris qui assure la transmission des informations aux journalistes parisiens, site internet (moyenne de 5 276 visiteurs différents par mois sur le 1^{er} semestre 2013 contre 4 390 en 2012), développement de la présence de l'Association sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Viadeo...), édition d'un carnet shopping à 8 000 exemplaires, d'un blog Village des créateurs, des « press day » organisés à Paris qui ont permis de présenter deux marques.

Le 1^{er} semestre 2013 s'est traduit par :

- le développement du Club des partenaires (il en compte 23) créé en mai 2012;
- une présence renforcée à Paris avec une nouvelle exposition à la galerie Joyce (1^{re} édition en 2012) ;
- refonte des bases de données interne pour améliorer l'efficacité du fonctionnement de la structure ;
- la création d'un nouveau prix au concours Talents de Mode ;
- la création d'un carnet shopping ;
- la création d'une communauté Facebook des différentes marques du Village des Créateurs ;
- une 2^e participation à des « press day » à Paris, renouvelée en avril 2013 (lancement en 2012).

Les projets spécifiques pour 2014 sont les suivants :

- développement le club des partenaires en augmentant la participation privée ;
- ouverture d'une boutique multi marques dans le passage Thiaffait ;
- réédition d'un carnet shopping ;
- développement de la communauté de membres sur Facebook ;
- demande de l'agrément organisme de formation ;
- négociation de tarifs préférentiels pour les créateurs s'engageant à participer à plusieurs éditions du salon Who's Next à Paris ;
- accompagnement renforcé des résidents après leur sortie du Village des Créateurs ;
- organisation régulière de rencontres avec des personnalités du monde de la mode ;
- mutualisation de moyens techniques pour les shootings photos des marques de créateurs ;

- participation aux réunions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon « Partenaires pour Entreprendre » (action de parrainage d'entrepreneurs), en test en 2013.

La Ville de Lyon soutient Le Village des Créateurs depuis 2001, son action s'inscrivant dans la politique municipale à la fois d'animation commerciale et d'appui aux filières économiques lyonnaises. A ce titre, elle souhaite poursuivre son soutien à la filière de la mode, déco et design en attribuant une subvention de 24 000 € au Village des Créateurs. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- Une subvention de 24 000 euros est allouée à l'Association Le Village des Créateurs du Passage Thiaffait (dont le siège social est situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1^{er}), pour l'animation et le développement des filières mode et design lyonnaises.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association "Le Village des Créateurs du Passage Thiaffait" est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, au programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 52005.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M.O. FONDEUR